

Les industries de Bassens soumises à PPI :

CEREXAGRI SAS-Groupe UPL

14, Avenue Manon-Cormier
33530 Bassens
Tél. 05 57 77 69 10

DPA - DOCKS DE PÉTROLES D'AMBÈS

Avenue des Guerlandes - Bassens
33565 Carbon-Blanc
Tél. 05 56 33 83 56

FORESA FRANCE

Avenue des Industries - Ambarès-et-Lagrave
33565 Carbon-Blanc
Tél. 05 56 38 67 00

SIMOREP-MICHELIN

Rue Édouard-Michelin
33530 Bassens
Tél. 05 56 77 20 00

En savoir plus :

DREAL : www.nouvelle.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

Sirène : www.interieur.gouv.fr/alerte
www.iffi-rme.fr/sons



<https://www.spppi-pa-iut-bordeaux.fr>



2020 Photo: ville de Bassens



2020

DOCUMENT
À LIRE
ET À CONSERVER

Bassens

et Ambarès-et-Lagrave / secteur Sabarèges

Consignes en cas d'alerte



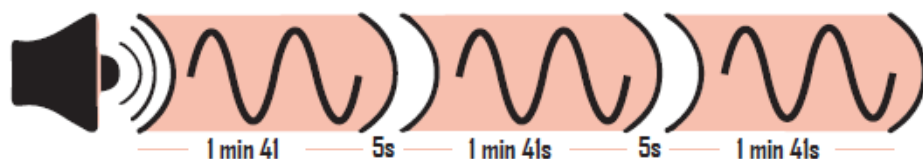
L'alerte



En cas d'accident majeur, dans un établissement "SEVESO Seuil haut", les sirènes émettent l'alerte avec le signal symbolisé ci-dessous.

Décret n° 2005-1269 du 12 octobre 2005, arrêté ministériel du 23 mars 2007.

Alerte: 4 min. 43 sec.



Lorsque vous entendez ce signal, ou sur alerte des autorités publiques, vous vous abritez en suivant les consignes ci-contre. Ces consignes sont valables pour tout type d'accident industriel, quel que soit l'endroit où vous vous trouvez, sur la presqu'île d'AMBES.

Fin d'alerte: 30 sec



La fin d'alerte sera donnée par la sirène à son continu et confirmée par la radio.

Le Plan Particulier d'Intervention, PPI, est le plan de secours élaboré par le Préfet. Il définit les mesures d'urgence en cas d'accident majeur.

Votre protection

Respectez impérativement ces consignes jusqu'à la fin de l'alerte.



S'abriter : entrez dans le bâtiment le plus proche, dans une pièce aux fenêtres et portes closes; arrêtez les ventilations, éloignez-vous des fenêtres.



Ne pas sortir : n'allez pas chercher les enfants à l'école, le personnel enseignant connaît les consignes, il sécurisera les enfants.



Ne pas téléphoner : le téléphone est indispensable aux services de secours, laissez-leur le réseau.



S'informer : écoutez la radio, regardez la télévision, elles vous communiqueront les nouvelles consignes.

Si vous êtes en zone PPRT, vous choisissez la pièce qui a été aménagée dans la maison pour la mise à l'abri.

Si vous êtes hors zone PPRT, le risque est moins important, vous choisissez la pièce de la maison la mieux isolée (si possible avec un point d'eau), ce qui permet de vous protéger jusqu'à l'intervention des secours.

NB : Les PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques) et les PPI (Plans Particuliers d'Intervention) concernent souvent les mêmes secteurs géographiques. Ce sont des outils destinés à limiter les effets d'un accident survenant sur un site industriel. Les PPRT concernent la prévention des risques, en particulier la maîtrise de l'urbanisation et la limitation des risques vis-à-vis des populations (réduction du risque à la source, maîtrise de l'urbanisation et travaux sur les habitations). Les PPI sont des plans de gestion de l'accident si celui-ci survient. Ce sont des outils de gestion de la crise et donc des consignes à tenir en cas d'alerte.

Les fréquences radio d'information régionale: 89.7
100.1
105.5

France Inter
France Bleu Gironde
France Info